

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents : MAUGRION Sophie

Avaient donné pouvoir : COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 25
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

### **OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-116 – APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A UNE CONCESSION DE SERVICE POUR LA FOURNITURE, MAINTENANCE ET EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS POUR L'INFORMATION MUNICIPALES ET COMMERCIALES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1410-1 et suivants, R 1410-1 et L 2121-29,

Vu les articles L 1121-1 et suivants du code de la commande publique,

Monsieur CARNEIRO, rapporteur, informe les membres de l'assemblée délibérante que la commune souhaite lancer une procédure afin d'attribuer une concession de services portant sur la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à caractère général ou local.

Il est envisagé de confier à une entreprise privée, ayant une compétence avérée dans le domaine, le droit d'implanter le mobilier urbain correspondant aux besoins de la collectivité en matière d'information, d'abris-voyageurs, d'affichage administratif, municipal et associatif. En contrepartie, la société serait autorisée à exploiter certaines faces d'affichage à des fins commerciales et publicitaires. Il se rémunère sur les recettes d'exploitation tirées de cet affichage publicitaire.

Le contrat est prévu pour une durée de 15 ans à compter de la date de mise en service des derniers dispositifs.

Les besoins de la Collectivité sont les suivants :

- Équiper la commune de dispositifs d'affichage. Le nombre de mobilier souhaité par la commune est de 12 mobiliers publicitaires et non publicitaires d'une dimension de 2m<sup>2</sup> environ double face.
- Renforcer la communication et l'information municipale par le biais de 12 campagnes d'affichage par an.
- Les mobiliers urbains d'affichage doivent être conçus pour concilier esthétique, fonctionnalité sécurité et respect de l'environnement.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe et les caractéristiques d'une concession de service pour la fourniture, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains pour l'information municipales et commerciales.  
De même le Conseil Municipal sera saisi ultérieurement pour approuver le choix du candidat retenu.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le principe et les caractéristiques d'une concession de service ayant pour objet la fourniture, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains pour l'information municipales et commerciales sur le territoire communale.

**APPROUVE** le rapport de présentation contenant les principales caractéristiques de la délégation de service public pour la concession de service pour la fourniture, maintenance et exploitation de mobiliers urbains pour l'information municipales et commerciales.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à lancé une procédure de concession de service pour l'exploitation du service susvisé.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 JUIL. 2024

  
Le Maire, Victor DENOUVION





Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS